

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE ÉTUDIANTE

2065, rue Parthenais, bureau 298, C.P. 383, Montréal, Qc, H2K 3T1

@ : webmestre@asse-solidarite.qc.ca

Tél : 514-390-0110



Cahier de préparation

Séance du Conseil de Coordination du 19 mai 2016

Ordre du jour proposé

1. PROCÉDURES D'OUVERTURE.....	1
2. TOUR DE TABLE.....	2
3. SUIVI DU TRAVAIL DES COMITÉS ET DES CONSEILS.....	3
4. WRAP-UP.....	3
5. PROCHAINE RÉUNION.....	3
6. PROCÉDURES DE CLÔTURE.....	4

1. PROCÉDURES D'OUVERTURE

1.1. Ouverture

1.2. Præsidium

1.2.1. Que Claudia Cachay-Osorio anime et que X fasse le secrétariat pour la réunion.

1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3.1. Que l'on adopte l'ordre du jour suivant :

1. Procédures d'ouverture

- 1.1. Ouverture
- 1.2. Præsidium
- 1.3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4. Lecture et adoption des procès-verbaux
2. Tour de table
3. Suivi du travail des comités et des conseils
 - 3.1. Front régional de l'ASSÉ à Québec
 - 3.2. Comité antiraciste
 - 3.3. Comité légal
 - 3.4. Comité d'information
 - 3.5. Comité femmes
 - 3.6. Comité à la mobilisation
 - 3.7. Comité régional anti-montréalocentrisme
 - 3.8. Comité de formation
 - 3.9. Comité à la recherche et aux affaires académiques
 - 3.10. Conseil exécutif
 - 3.11. Comité du journal
 - 3.12. Conseil régional de l'ASSÉ à Montréal
 - 3.13. Comité aux luttes sociales
4. Wrap-up
5. Prochaine réunion
6. Procédures de clôture
 - 6.1. Varia
 - 6.2. Levée

1.4. Lecture et adoption des procès-verbaux

1.4.1. Que l'on adopte le procès-verbal de la réunion du 12 avril 2016 tel quel.

2. TOUR DE TABLE

2.1. Que l'on tienne un tour de table de présentation / comment ça va?

3. SUIVI DU TRAVAIL DES COMITÉS ET DES CONSEILS

- 3.1. Front régional de l'ASSÉ à Québec
- 3.2. Comité ad hoc antiraciste
- 3.3. Comité légal
- 3.4. Comité d'information
- 3.5. Comité femmes
- 3.6. Comité à la mobilisation
- 3.7. Comité ad hoc régional anti-montréalocentrisme
- 3.8. Comité de formation
- 3.9. Comité à la recherche et aux affaires académiques
- 3.10. Conseil exécutif
- 3.11. Comité du journal
- 3.12. Conseil régional de l'ASSÉ à Montréal
- 3.13. Comité aux luttes sociales

4. WRAP-UP

- 4.1. Que l'on tienne un tour de table de wrap-up (points négatifs et positifs) de la réunion.

5. PROCHAINE RÉUNION

5.1. Que la prochaine réunion ait lieu le lundi 20 juin 2016 à 13h.

6. PROCÉDURES DE CLÔTURE

6.1. Varia

6.2. Levée

ANNEXE A

Candidature de Charles Carrier-Plante sur le Comité légal de l'ASSÉ

Chères amies, chers amis,

Au courant des dernières années, le mouvement étudiant de même que la communauté militante dans son ensemble ont été confrontés à un recours croissant aux tribunaux. Affichant un mépris des mandats adoptés par nos assemblée générale, des administrations collégiales et universitaires de même que des individus ont eu recours à des injonctions en vue de contraindre l'exercice du droit des étudiant-es à la grève. Prétendant le maintien de l'ordre, des corps policiers municipaux ne se gênent plus pour tuer dans l'œuf des manifestations liées à des groupes reconnus pour leur critique sans compromis de l'ordre dominant. Loin de se limiter aux situations de manifestations, le profilage politique cible des militant-es connu-es de la police ou des administrations des institutions d'enseignement pour leur rôle actif dans l'organisation de la contestation.

Au courant des dernières années, nombreuses sont celles, nombreux sont ceux qui se sont familiarisé avec le système judiciaire; non par choix, mais parce que la répression les y a contraint-es. C'est dans ce contexte que le développement de ressources militantes en vue d'assurer le soutien et l'accompagnement des personnes judiciairisées est devenu essentiel.

Je vous écris aujourd'hui parce que je souhaite joindre mes efforts à ceux du comité légal de l'ASSÉ. J'ai le sentiment que les militant-es n'ont pas fini d'en découdre avec le système judiciaire, et la conviction que l'expertise militante développée pour faire face à la répression se doit d'être maintenue et consolidée.

Charles Carrier-Plante

Étudiant à la maîtrise en sociologie, UQÀM

ANNEXE B

Candidature d'Isabelle Le Bourdais sur le Comité à la recherche et aux affaires académiques de l'ASSÉ

À qui de droit,

Je signifie par la présente mon désir de rejoindre le comité à la recherche et aux affaires académiques. (CRAA)

J'ai eu la chance de m'impliquer au sein de mon association modulaire (AEMSP UQÀM), - ce qui m'a permis de constater l'importance du travail de recherche dans le quotidien militant. Lorsque le mouvement étudiant dispose d'une connaissance élargie des enjeux qui le touche, il n'en est que mieux armé. C'est donc dans l'objectif de contribuer à ce travail de recherche que je désire rejoindre le CRAA.

J'ai eu la chance de m'impliquer au sein de mon association modulaire (AEMSP UQÀM), - ce qui m'a permis de constater l'importance du travail de recherche dans le quotidien militant. Lorsque le mouvement étudiant dispose d'une connaissance élargie des enjeux qui le touche, il n'en est que mieux armé. C'est donc dans l'objectif de contribuer à ce travail de recherche que je désire rejoindre le CRAA.

J'en suis maintenant à ma deuxième année au baccalauréat en science politique. Mon goût pour la pensée politique m'amène cependant à me pencher sur des travaux de plus en plus théoriques. Cette propension à l'égarément peut, j'en ai peur, m'éloigner de l'action (ce qui est particulièrement ironique considérant ma passion pour Arendt).

C'est donc dans un désir plein de candeur de concilier l'action politique avec le travail de réflexion que j'ose espérer rejoindre les membres du comité, afin de les épauler au maximum de mes capacités dans leurs tâches.

En vous souhaitant, à tous et à toutes, une journée excessivement agréable. Solidairement,

Isabelle Le Bourdais.

ANNEXE C

Candidature de Kathy Teasdale sur le Comité à la recherche et aux affaires académiques de l'ASSÉ

Camarades,

Par la présente, je soumetts ma candidature au comité à la recherche et aux affaires académiques.

Mon premier contact avec le mouvement étudiant fut à l'automne 2014 lorsque je me suis présentée à ma première assemblée générale puis aux diverses activités organisées par l'association tel que l'ABC de la mobilisation, atelier sur le consentement et la culture du viol et les read-in. C'est de là qu'un vif intérêt envers les différentes luttes sociales et les enjeux politiques apparut. Durant le printemps 2015, de plus en plus intéressée par le mouvement étudiant, je me suis mise à l'action : occupation du Conseil d'administration, piquetage, manifestation nationale du 2 avril 2015 et manifestation locale du 1er mai 2015. La part la plus importante de mon implication à ce moment était via de la mobilisation «1 on 1» ma sphère sociale.

Depuis mon arrivée à Montréal, je me suis impliquée sur différents comités du SECMV durant la session A-2015. Suite au congrès du 24-25 octobre 2015, j'ai rejoint l'équipe du CRAA d'abord en tant que collaboratrice puis en étant élue par intérim au CoCo du 3 novembre 2015. Je me suis penchée sur la question des lois spéciales au Québec en fin d'année 2015 et sur le rapport Demers en ce début d'année ainsi que plusieurs autres projets. Présentement j'étudie au Collège de Maisonneuve où j'aide à la coordination du comité femmes, du FRAC et je participe au comité de mobilisation de la SOGEECOM.

Le comité à la recherche et aux affaires académiques m'intéresse particulièrement puisque selon moi, la recherche à l'ASSÉ est au cœur d'un argumentaire fort et bien étayé. Il est primordial pour se prononcer tout comme pour faire valoir son point de vue d'avoir une connaissance approfondie de l'enjeu duquel on veut débattre. De plus, il s'agit de se donner les moyens nécessaires afin de mieux informer la population étudiante en s'appropriant les données recueillies et en se basant sur des faits réels plutôt que sur des prémisses au contenu superficiel et peu pertinent. Je suis consciente qu'il ne s'agit pas de là une mince tâche, cependant ce n'est pas la motivation qui me manque. En effet, je suis reconnue dans mon milieu comme étant une personne persévérante ayant une capacité d'adaptation et d'amélioration exceptionnelle, qualités qui me seront utiles pour équivaloir le niveau de performance des travaux précédents. De plus, sachant que le matériel produit par le CRAA doit être accessible à toutes et tous, je crois pouvoir être utile quant à la vulgarisation des recherches produites par le comité.

Solidairement, Kathy Teasdale

ANNEXE D

Candidature de Rosalie Rose sur le Comité aux luttes sociales de l'ASSÉ

Bonjour Camarades,

la présente lettre est pour vous informer de mon intérêt pour le comité aux luttes sociales de l'ASSÉ. Je suis actuellement étudiante en Animation et recherche culturelle à l'UQÀM et ce, depuis maintenant deux ans. L'implication militante a depuis quelques années été au centre de mes préoccupations et c'est dans le but de continuer dans cette même voie que je dépose aujourd'hui ma candidature pour l'année 2015-2016.

L'année 2012 a été, pour moi comme pour plusieurs, le début de l'implication concrète. Puis, à mon entrée à l'université, j'ai pris part au comité mobilisation de l'AFÉA, alors que j'étais inscrite en Études théâtrales. Mes expériences de militante ont pris d'autres dimensions lorsque j'ai pris part à plusieurs tournées de mobilisation dans les Cégeps et universités, m'impliquant de façon informelle dans la campagne contre l'austérité menée alors et aujourd'hui encore par l'ASSÉ. Entre-temps, suivant mon entrée au programme dans lequel j'étudie actuellement, j'ai participé activement, mais également de façon informelle, à la mobilisation à l'AFELC. C'est en étant élue sur le comité formation de l'ASSÉ en 2014-2015 que j'ai poursuivi mon implication et cette expérience ayant été plus qu'enrichissante, elle justifie d'ailleurs en partie mon envie de m'impliquer à nouveau sur un comité de l'association nationale.

Émerge de mon cheminement scolaire une préoccupation certaine pour le milieu communautaire, et être élue me donnerait la chance d'agir directement dans ce milieu, tout en me permettant d'en apprendre davantage sur celui-ci. Faire partie du comité aux luttes sociales me permettrait de participer au maintien des liens entre l'ASSÉ et les organismes externes œuvrant dans le milieu communautaire, ainsi qu'avec le milieu syndical. Dans le contexte actuel où les luttes sont menées sur tout les fronts, une cohésion entre toutes ces sphères est plus qu'importante. Plus encore qu'avec les différents acteurs et différentes actrices entre eux et elles, il est nécessaire d'unir les luttes sur différents plans : féministe, contre le racisme, les discriminations et bien d'autres.

Solidarité

Rosalie Rose

ANNEXE E

Proposition de modification du mandat du fonds des arrêté-e-s de l'ASSÉ

1. VERSION PROPOSÉE

ANNEXE I : FONDS DES ARRÊTÉ-E-S

Article A27 : PRINCIPES

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, et celles visées par les mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, peu importe leur rôle dans l'organisation ou leur position politique. Le fonds considère que ces personnes ont droit à un soutien humain, financier et logistique. Le comité légal de l'ASSÉ tente de répondre à l'ensemble des besoins exprimés par elles et considère qu'aucune personne ne devrait être contrainte de plaider coupable à une accusation en raison d'un manque de ressources.

Article A28 : CRITÈRES

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et d'actions en accord avec les principes et les revendications de l'ASSÉ, et à celles visées par des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ.

• Les ressources financières sont allouées aux personnes qui en font la demande en fonction des priorités suivantes :

1. Aux personnes faisant face à des accusations criminelles, en particulier celles qui engendrent un risque considérable d'emprisonnement;

1.1 Procès individuel : en cas de refus à l'Aide juridique, le Fonds couvre tous les frais liés à la défense. En cas d'obtention d'un mandat de l'Aide juridique avec contribution, le Fonds couvre le montant de la contribution demandée;

1.2 Procès commun de plusieurs personnes (arrestation de masse au criminel ou arrestations individuelles au criminel lors d'un même événement) : le soutien du Fonds est déterminé en fonction, notamment, des critères suivants : nombre de personnes arrêtées - nombre de mandats obtenus auprès de l'Aide juridique - nombre d'avocat-e-s représentant le groupe - durée et complexité du dossier;

2. Aux personnes faisant face à des mesures administratives ou disciplinaires par des administrations d'établissements d'enseignement, telles que les expulsions ou les menaces d'expulsion;

3. Aux personnes faisant face à des accusations pénales (ex. : contraventions, arrestations de masse);

4. Aux personnes ciblées pour leur rôle dans l'organisation politique.

Considérant les transformations et l'expansion des formes de répression, le comité légal de l'ASSÉ dispose d'une flexibilité dans l'application de ses mandats, orientée vers la

préoccupation d'apporter son soutien aux personnes visées par de nouvelles formes de répression.

- Dans l'évaluation des demandes de soutien financier, le comité prend en considération les critères suivants :
 - Les autres ressources (Aide juridique, associations locales, etc.) auxquelles les personnes ont accès;
 - Les risques pour les individu-e-s ciblé-e-s et les impacts sur leur vie;
 - Le profilage politique;
 - L'équité entre les demandes;
 - L'impact d'une décision juridique sur les luttes en cours;
 - Des considérations autres.

Article A29 : FRAIS COUVERTS

Cette liste s'applique aux personnes qui se représentent de manière autonome ainsi qu'aux personnes représentées par avocate ou avocat.

1. Paiement des cautions de libération;
2. Honoraires des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
3. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
4. Frais logistiques (transport au lieu de l'audience, etc.);
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Autres dépenses liées à la défense.

En cas d'urgence seulement, un prêt peut être accordé à une personne pour éviter qu'elle ne subisse des conséquences graves liées à sa judiciarisation (ex. : déboursement d'une amende suite à un plaidoyer de culpabilité ou un verdict de culpabilité).

Article A30 : CONFLIT D'INTÉRÊTS

Les avocates et les avocats ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent déclarer aux autres membres du comité tout conflit d'intérêt ou apparence de conflit d'intérêt lié à une prise de décision. Les membres du comité doivent se retirer des prises de décision dans les cas où ils et elles sont en conflit d'intérêt réel ou apparent. Le comité légal est redevable en tout temps aux instances de l'ASSÉ.

Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de factures et de reçus seulement.

2. VERSION ACTUELLE

ANNEXE I : FONDS DES ARRÊTÉ-E-S

Article A27 : Principes

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de manifestations et de luttes étudiantes, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

Article A28 : Critères

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant des manifestations étudiantes et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

1. À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
2. À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);
3. Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

Article A29 : Frais couverts

1. Transport au lieu du jugement;
2. Frais juridiques (transcriptions, etc.);
3. Cautions;
4. Frais logistiques;
5. Demandes d'accès à l'information;
6. Frais des avocats et des avocates (une entente préalable avec le Comité légal est nécessaire);
7. Autres dépenses liées aux coûts légaux.

Article A30 : Conflit d'intérêts

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.